

bure de couleur enfumée sans teinture, une coiffe de grosse toile, un manteau de laine blanche, des sandales de corde aux pieds et, sur la tête, un voile noir ou blanc, selon que l'on est professe ou novice. Ces habits sont, l'été surtout, pénibles à endurer. Le maigre est perpétuel ; les jeûnes presque quotidiens ; le sommeil est court, cinq heures et demie à peine ; l'on se donne la discipline chaque jour ; l'on ne travaille pas en commun, et les séances à la chapelle sont de huit heures. Quant à la cellule où la Carmélite vit de longues heures, elle est la même partout et dénuée du plus agreste des comforts : une pièce passée au lait de chaux ; au fond, près de la fenêtre, un lit de planches posées sur deux tréteaux, couvert d'une pailleasse, d'un drap de laine, d'un oreiller de paille. Aucune table et pas de chaises, l'on s'assoit sur le carreau et l'on travaille sur ses genoux ; dans un coin, par terre, une écuelle d'eau, et, sur une tablette, du linge, une petite lanterne et quelques livres. A la tête du lit, une croix de bois brun, sans Christ, une image de papier, et, pendues au mur, une discipline de fer et une coquille servant de bénitier. C'est tout.

HUYSMANS.

Les Religieuses Augustines dans l'Afrique-Sud

(Suite.)

LETTRE DE LA SUPÉRIEURE DE L'HOTEL-DIEU DU S.-C.

BÉRÉA, DURBAN, 8 février 1902.

Que la sainte volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel.

Ces paroles sont ma force et ma consolation en ces jours de douloureuses épreuves par lesquelles il a plu au Seigneur de faire passer notre jeune Communauté, épreuves qui pour moi ont été doubles, puisque j'ai été chargée du lourd fardeau de la Supériorité...

Révérende et chère Mère, avant de vous faire connaître nos épreuves et nos joies, permettez que je vous offre les vœux religieusement affectueux que forment pour vous et votre communauté neuf professes de chœur, quatre professes converses, une Soeur agrégée, trois postulantes de chœur, une postulante converse, deux postulantes agrégées.